

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne
Séance du 22 janvier 2020

Délibération n° 2020 – 22/01/2020 – 5

*Avis sur la nomination de la Directrice
du Centre de prévention et de santé universitaire (CPSU)*

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU les statuts du Centre de prévention et de santé universitaire approuvés au conseil d'administration du 17 décembre 2014

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 10 Membres représentés : 9 Total : 19	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 19 Pour : 19 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve la nomination de Madame Patricia de Bernardi au poste de Directrice du Centre de prévention et de santé universitaire (CPSU).**

Dijon, le 22 janvier 2020

Le Président de l'Université de Bourgogne,

3
Alain BONNIN

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement